

DECISION DU PRESIDENT N°2024_18

AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION

AVEC L'ASSOCIATION FRANCE DIGUES

Nomenclature ACTES : 1.4

Le président du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Digues du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM),

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant à l'assemblée délibérante de déléguer au président une partie de ses attributions conformément aux statuts du SYMADREM,

VU la délibération n° 2021_37 du 27 septembre 2021 donnant délégation au président par le comité syndical de signer les conventions quel que soit leur objet dans la limite des seuils,

VU le devis établi par l'association France Dignes,

Considérant la nécessité de dispenser une formation de 2 jours au logiciel SIRS Dignes, au profit de Madame Emma ROUJON, nouvellement recrutée au sein du SYMADREM. Cette session lui apportera les connaissances nécessaires pour la prise en mains de son poste technicien géomatique et informatique.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est autorisé la signature de la convention de formation avec l'association France Dignes, située 2 chemin des Marronniers à Grenoble (38100), pour une formation qui se déroulera les 16 et 17 juillet 2024 à Montpellier pour un montant de 400 € TTC.

Article 2 : Le directeur général et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Fait à ARLES, le



**Le Président,
Pierre RAVIOL**

Signé par : Pierre RAVIOL

Date : 24/06/2024

Qualité : Président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.